RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Etterbeek

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12088

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Avenue d'Auderghem 197**

**Objet de la demande : régulariser la transformation d'une maison unifamiliale en équipement collectif (asbl), les modifications en façade avant et construire une véranda au rez arrière**

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :
PRAS : espaces structurants, zones d'habitation
Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol **(PPAS)** dénommé **BLOC 562Délimité par l'avenue d'Auderghem, la rue fetis, la chaussee de Wavre, la rue L. Hap abrogé** par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 18/01/2007.

Motifs principal(aux) de l'enquête :
application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

**L'enquête publique se déroule du 15/09/2025 au 29/09/2025.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 14 octobre 2025, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

**- en ligne : https://openpermits.brussels/**

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (**urbanisme@etterbeek.brussels**) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 29/09/2025** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

**A Etterbeek, le 29/08/2025**

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.